

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurateur(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2013/71 - Agriculture - 215
Propositions financières Budget Primitif 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2014
- décide la suppression du dispositif d'aide du Département aux communes pour la sécurisation des accès à la voirie publique dans le cadre des sorties d'exploitation
- décide au titre de l'exercice 2014 d'attribuer les subventions suivantes aux organismes ci-après :
 - . Chambre d'agriculture de la Région Alsace : 1 028 200 € pour les actions partenariales menées dans le domaine de l'économie agricole et de l'environnement
 - . Association "Alsace Qualité" : 28 800 € pour la promotion des produits agricoles et alimentaires
 - . Assurance grêle des cultures de houblon : 15 000 €
 - . Association du Verger expérimental d'Alsace (VEREXAL) (recherche en arboriculture fruitière) : 21 600 €
 - . Service départemental de remplacement en agriculture (SDRA) : 15 840 €
 - . Association des Amis de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : 1 440 €

. Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Bas-Rhin :
20 352 €

. Fédération départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles du
Bas-Rhin (FDGDON 67) : 7 027,20 €

. "Alsace volaille" : 9 600 €

. Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) du Bas-Rhin : 13 920 €

. Comptoir agricole de HOCHFELDEN : 19 027,20 € pour le programme phytosanitaire
houblonnier

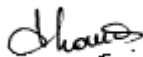
- approuve les conventions financières 2014 à intervenir entre le Département et respectivement
l'Association "Alsace Qualité", l'Association VEREXAL et la FDSEA, et autorise son président à
signer ces trois conventions.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du
31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué :

- pour approuver le contrat d'objectifs 2014 à intervenir entre la Chambre d'agriculture de
la Région Alsace et le Département, et la convention financière correspondante, relative à
l'attribution à la Chambre d'agriculture de la Région Alsace d'une subvention de 1 028 200 €
pour les actions partenariales menées dans le domaine de l'économie agricole et de l'agro-
environnemental

- pour répartir la subvention de 15 000 € entre les producteurs de houblon ayant souscrit une
assurance pour les risques de grêle et de tempête.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-81512-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13